

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 janvier 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. EL HASSOUNI (représenté par Mme BERNARD), Mme REVEL (représentée par Mme CAZENAVE).

Membres excusés : (2) M. BARRON, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 10 janvier 2012

Délibération n° : 15-2012

Objet : Insertion et maintien dans l'emploi des agents municipaux handicapés – convention passée entre le CCAS de la Ville de Dijon et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) – avenant n° 1

Par délibération du 8 juillet 2009, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de passer une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2009, afin de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi de ses agents handicapés.

Le CCAS s'était fixé plusieurs objectifs :

- améliorer l'accompagnement des agents présentant un handicap afin de les maintenir dans l'emploi ;
- favoriser le reclassement des agents rencontrant des problèmes de santé au sein des services municipaux ;
- développer les actions de formation et d'information des agents handicapés ;
- sensibiliser l'ensemble des acteurs et partenaires ;
- procéder à des études d'aménagements de poste de travail.

A ce jour, un grand nombre de ces actions a été mis en place, telles que :

- la sensibilisation des membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et du Comité Technique Paritaire ainsi que la sensibilisation des encadrants et des équipes ;
- l'accompagnement des agents en situation de reclassement professionnel ;
- la formation d'agents en reconversion professionnelle ;
- l'aménagement de postes de travail ;
- la participation aux frais de transport domicile-travail d'agents en situation de handicap.

Toutefois, à la fin de cette année, l'ensemble des actions n'aura pas été mené à son terme. Aussi, est-il proposé de proroger de six mois, sous la forme d'un avenant, la convention avec le FIPHFP afin de terminer ce qui est engagé, tout en continuant à bénéficier de l'appui de ce dernier.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration :

- décident de proroger de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2012, la convention passée entre le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, sous la forme d'un avenant n° 1 ;
- autorisent le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRH : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Popadyak".

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE

18 JAN. 2012

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

20 JAN. 2012

